



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Stratégie de la mensuration officielle

pour les années 2012 à 2015

Editeur:
Office fédéral de topographie
Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. 031 963 23 03
Fax 031 963 24 59
infovd@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

1 Introduction

La réalisation et le renouvellement de la mensuration officielle au standard MO93, lancés en 1993, poursuivent leur progression. La couverture territoriale est désormais complète dans plusieurs cantons tandis que d'autres sont proches de cet objectif. Il s'agit donc, à présent, de créer les conditions propices à une large utilisation de la mensuration officielle et à la conservation voire à l'accroissement de sa valeur.

En conséquence, l'activité ne se concentre plus sur les premiers relevés, mais elle s'est déplacée vers la mise à jour et la gestion des données ainsi que vers l'harmonisation de la mensuration officielle et la poursuite de son développement. L'accès aux données de la mensuration officielle doit par ailleurs être amélioré pour que l'économie nationale puisse effectivement en retirer le bénéfice élevé escompté. La mensuration officielle doit pouvoir remplir pleinement son rôle de jeu de données de référence pour l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Cela suppose que les données soient disponibles en permanence sur l'ensemble du territoire, actuelles et de manière suffisamment harmonisée.

Les points forts de la forme d'organisation adoptée pour la mensuration officielle résident entre autres dans sa structure fédérale, son ancrage régional, les contacts étroits qu'elle entretient avec les communes, sa collaboration parfaitement rôdée avec le secteur privé, son système d'annonces bien réglé, sa mise à jour permanente de même que sa coordination et sa conduite par la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Avec la présente stratégie, la mensuration officielle se concentre davantage sur ses compétences-clé.

2 But

La présente stratégie constitue le fondement du plan de mesures édicté par l'Office fédéral de topographie swisstopo, des plans cantonaux de mise en oeuvre et des conventions-programmes conclues entre la Confédération et les cantons pour les années 2012 à 2015. Elle couvre la même période que le plan de législature du Conseil fédéral, également établi pour les années 2012 à 2015.

3 Vision

La vision est la base de la présente stratégie et définit le positionnement à long terme de la mensuration officielle. Elle l'oriente dans ses choix actuels et futurs, lorsque plusieurs options peuvent être envisagées.

La mensuration officielle ...

- ... est organisée sur un mode fédéral, moderne et adapté aux tâches à accomplir, reposant sur des organes administratifs de chacun des trois niveaux de l'Etat et sur des acteurs du secteur privé,
- ... élabore des produits de qualité adaptée aux besoins, homogènes et actuels, qui couvrent uniformément le territoire et servent de base pour le registre foncier, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG),
- ... propose ces produits sous une forme adaptée à ses clients via des services en réseau, moyennant des émoluments homogènes,
- ... a clarifié ses limites avec les domaines connexes et sa collaboration avec les autres producteurs de géodonnées, afin d'éviter les doublons lors de la création de produits et de gagner en efficacité,
- ... est la référence pour toutes les géodonnées de base qui lient les propriétaires et le coeur d'un système d'information complet englobant les données du registre foncier, de la mensuration officielle, du cadastre RDPPF et d'autres géodonnées, de façon à pouvoir livrer toutes les informations concernant une parcelle,
- ... met en oeuvre les développements technologiques les plus récents dans tous les domaines de son ressort et utilise des formes de collaboration et de communication modernes,

- ... met sa solide expérience en matière de géoinformation et de collaboration entre la Confédération, les cantons et les privés au service de l'accroissement du bénéfice retiré par l'économie nationale,
- ... a assuré la formation de la relève dans les métiers concernés de même que la formation continue des professionnels en exercice et
- ... jouit d'une image positive et moderne dans le monde politique, auprès de ses partenaires comme auprès de l'ensemble des citoyens.

4 Axes principaux de la stratégie

Réalisation de la mensuration officielle

L'objectif de la mensuration officielle, prescrit par le droit fédéral, est la mise à disposition à moyen terme de toutes les couches d'information au standard de qualité MO93¹ sur la totalité du territoire suisse.

La mensuration officielle au standard «MO93» est achevée à l'aide de premiers relevés et de renouvellements – tout au moins dans les zones constructibles et les zones économiquement importantes. Le premier relevé des adresses de bâtiments s'étend à tout le territoire.

Homogénéisation de la mensuration officielle

Du fait des progrès incessants de la technique, de l'acquisition de nouvelles connaissances, de directives différentes ou remodelées, de nouvelles méthodes et de modes opératoires différents, les mensurations cadastrales produites au cours des cent dernières années ne sont pas homogènes, ni entre les cantons ni au sein d'un canton donné, même au standard MO93.

Lorsque les données de la mensuration officielle, mosaïque composée de plus de 5'000 lots de mensurations, sont utilisées à l'échelon régional, national ou international, ces inhomogénéités structurelles et de contenu se révèlent gênantes ou contraignent les utilisatrices et les utilisateurs à entreprendre un traitement complémentaire.

Une attention plus soutenue doit être portée à l'homogénéisation des lots de mensuration cadastrales, tant au plan de leur structure qu'au niveau de leur contenu. Les mensurations existantes doivent être corrigées de ce point de vue.

Mise à jour et gestion

Après l'établissement de la mensuration officielle numérique, sa qualité sera déterminée essentiellement par sa mise à jour et par sa gestion (tenue et sécurisation des données, archivage et historisation).

Tous les éléments de la mensuration officielle doivent être gérés et mis à jour de manière à garantir en permanence leur état et leur qualité.

Cadre de référence

Afin de pouvoir utiliser plus efficacement les systèmes de mensuration basés sur les satellites, la mensuration officielle doit être également adaptée au nouveau cadre de référence MN95.

Les services officiels de diffusion doivent garantir en tout temps la livraison des données de la mensuration officielle à la clientèle aussi bien dans le nouveau que dans l'ancien cadre de référence.

La mensuration officielle s'assure que le nouveau cadre de référence MN95 soit introduit dans tous les cantons jusqu'à la fin 2016.

¹ Standard selon l'Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration officielle (OTEMO), RS 211.432.21

Collaboration avec des domaines connexes

La mensuration officielle, en sa qualité de jeu de géodonnées de référence, entretient un lien étroit avec différents domaines connexes, par exemple la mensuration nationale, le registre foncier, l'agriculture, la sylviculture, la protection de l'environnement ou la statistique. Il s'agit ici de fixer des règles claires régissant les relations avec ces différents domaines et de délimiter précisément les activités de chacun afin d'éviter les doublons.

La mensuration officielle doit se concentrer sur ses points forts et ses compétences-clé, les mettre à disposition pour l'exécution d'autres tâches en fonction des besoins et proposer ses services au titre de partenaire apte à saisir, mettre à jour et gérer des géodonnées de base en lien avec la propriété foncière. L'exécution des tâches doit être partagée entre les trois niveaux que sont la Confédération, les cantons et les privés.

Troisième dimension (3D) et mensuration officielle

Les domaines d'application de la troisième dimension sont variés et se multiplieront encore dans le futur (aménagement du territoire, cadastre du bruit, catastrophes naturelles, télécommunication mobile, etc.). A l'avenir, les systèmes d'information géographique se fonderont toujours plus souvent sur des modèles 3D. Avec la couche d'information «Altimétrie», la mensuration officielle dispose aujourd'hui déjà d'un modèle numérique de terrain (MNT). A présent, la mensuration officielle doit se demander comment elle peut répondre aux besoins toujours croissants et comment elle peut mettre à disposition ses points forts que sont la saisie, la gestion et la documentation de formes de propriété tridimensionnelles.

La Direction fédérale des mensurations cadastrales lance le débat portant sur la délimitation de la propriété en trois dimensions ainsi que la documentation et la gestion de la propriété par étages.

Elle suit les développements entourant l'utilisation du sous-sol et notamment ceux relatifs à sa documentation.

Suivant l'issue des discussions, la poursuite du développement de la mensuration officielle vers un cadastre 3D juridiquement contraignant sera ou non examinée.

Diffusion des données et tarification

Aujourd'hui, les critiques des clients portent essentiellement sur les possibilités restreintes de diffusion centralisée des données et sur la grande hétérogénéité des tarifs pratiqués. Les données de la mensuration officielle étant des géodonnées de base relevant de la compétence des cantons, ceux-ci sont souverains tant en ce qui concerne la fixation des émoluments que la définition des guichets de diffusion des données.

Les cantons créent les conditions de base pour une diffusion des données centralisée et nationale. En accord avec les cantons et en tant que solution transitoire, la Confédération est prête à ouvrir son géoportail national de la MO existant à la clientèle extérieure à l'administration fédérale.

Les cantons s'accordent sur une stratégie commune et conforme au marché concernant les émoluments et sur des dispositions d'utilisation communes.

Poursuite du développement de la mensuration officielle

Les évolutions technologiques intervenues dans les domaines des techniques de mesure, de l'informatique et de la communication ouvrent de nouvelles possibilités et de vastes perspectives à la mensuration officielle.

Il est demandé aux organes de la mensuration officielle au sein de la Confédération, des cantons de même qu'aux acteurs privés, d'influencer développements technologiques dans les domaines précités et de les utiliser dans la mensuration officielle.

Formation initiale et continue

Les filières de formation dans le domaine de la géomatique ont été repensées et réorganisées à tous les échelons. Cette révision concerne aussi bien les filières professionnelles que la formation dispensée dans les écoles polytechniques fédérales et les hautes écoles spécialisées.

Les organes de la mensuration officielle s'impliquent activement pour que la relève professionnelle bénéficie d'une formation appropriée et participent aux efforts déployés pour intéresser la jeunesse aux métiers en rapport avec la géomatique.

Une très grande importance est à accorder à la formation continue en raison du rythme de l'évolution technologique dans le domaine de la géoinformation et les domaines voisins.

Il est demandé aux organes de la MO de s'impliquer activement dans la formation continue, aussi bien la leur que celle de leurs collaborateurs.

5 Validité et entrée en vigueur

La présente stratégie s'applique pour une durée de quatre ans, du début de l'année 2012 à la fin de l'année 2015. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Berne, le 3 octobre 2011

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Le chef du département

sign. Ueli Maurer